

des Princes &c. Septemb. 1768. 163

des précautions qu'il y auroit à prendre, seroit de ne jamais sonner, lorsque la nuée est perpendiculairement au-dessus de la tour. La seconde, lorsque l'orage paroîtroit trop considérable, seroit de ne pas mettre les cloches trop violemment en branle, afin de ne pas les charger de plus de matière électrique qu'elles n'en peuvent contenir : Et tout ce qu'il y auroit à faire à cet effet, seroit d'interrompre de tems en tems la sonnerie, afin de donner à la matière électrique dont les cloches sont imprégnées, le tems de se dissiper. Ces précautions me paroissent fondées sur l'observation dont j'ai l'honneur, Messieurs, de vous faire part ; savoir, que la flamme électrique étoit plus vive à proportion que le branle des cloches étoit plus violent.

Si

persuadés que le son des cloches, très-incapable de dissiper la nuée, ne peut produire que des accidens funestes à ceux qui sonnent les cloches ainsi qu'aux cloches & aux Egliés. Nous pourrions en rapporter quantité d'exemples; mais nous nous arrêterons au plus récent. Le 31 du mois de Mai, le tonnerre tomba à Chabeuil, à deux lieues de Valence en Dauphiné, sur le clocher de l'Eglise, & tua deux jeunes gens du nombre de ceux qui y étoient rassemblés pour sonner les cloches, & en blessa neuf. Nous pensons que cet usage très-dangereux devoit être proscriit dans toutes les circonstances d'un orage, soit que la nuée orageuse soit perpendiculairement au-dessus de la tour, soit qu'elle passe à côté. Il y a toujours infiniment à craindre; & c'est assez pour que l'on dût abandonner une coutume qui d'ailleurs n'est d'aucune utilité. Il n'en est pas de même du bruit de l'artillerie : nous ne pensons pas que cet usage soit excellent, en ce que les pièces d'artillerie se chargent de la matière électrique, mais parce que l'explosion est assez forte pour écarter & dissiper les nués orageuses par la très-grande commotion qu'elle donne à l'air, & qui parvient à la nuée avec assez de violence pour la dissiper.